

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 42 (1897)
Heft: 5

Artikel: Les demi-bataillons du génie et l'initiative
Autor: Perrier, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337409>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

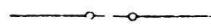
Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la cavalerie et 104 dans l'artillerie, sans parler des ordonnances attachées aux états-majors supérieurs.

Aujourd'hui déjà et en dépit du champ d'action si restreint qui lui est assigné dans l'armée, le cyclisme contribue indirectement à la défense nationale par la formation morale et physique qu'il donne aux jeunes gens. Il fait naître en eux le goût de la vie au grand air et de l'exercice violent. Il leur apprend la topographie de notre pays et aussi ces vertus militaires qui s'appellent l'endurance, la mobilité et l'entrain. Cependant le cyclisme civil ne sera mis tout à fait au service de l'instruction militaire que s'il est guidé dans cette voie et encouragé aussi bien que le tir. A cette condition, sa collaboration deviendra assez efficace pour éléver les cyclistes de notre milice au niveau d'instruction et d'entraînement de ceux que forment les armées permanentes.

Lieutenant-colonel REOND.



Les demi-bataillons du génie et l'initiative.

Monsieur le rédacteur,

Sous le titre : *Les demi-bataillons du génie et l'initiative*, vous avez bien voulu publier dans votre livraison de janvier le compte rendu d'une partie de la communication que j'ai faite en décembre 1896 à la Société des armes spéciales sur l'emploi du génie aux manœuvres du III^e corps d'armée.

Ce compte rendu a été commenté, sous la signature A. H., dans le numéro de février de la *Schweiz. Zeitschrift für Artillerie und Genie*, et l'auteur, tout en se réservant de revenir sur ce sujet, termine son article en formulant les deux observations suivantes :

« 1. Des raisons tactiques s'opposent à ce que les officiers montés du génie (jusque et y compris les premiers-lieutenants) soient *tous* détachés pour procéder à des reconnaissances, lorsqu'il s'agit de positions avancées. »

« 2. S'il est entièrement justifié au point de vue technique que le parc de la compagnie suive la troupe, cette idée ne nous paraît pas exécutable dans le cas particulier. A notre avis, les pioches, pelles et haches, y compris les cordages

» et le fil de fer devraient faire partie de l'équipement des sapeurs et suffire pour les travaux à exécuter. »

Je prends la liberté, Monsieur le Rédacteur, d'avoir recours à la *Revue* pour répondre à M. A. H. Ainsi qu'il le relève du reste fort bien lui-même dans son article, je n'ai pas formulé de propositions, mais je me suis borné à citer des exemples destinés à provoquer une discussion.

En ce qui concerne le premier point soulevé par M. A. H., c'est probablement le mot *tous*, que j'ai souligné ci-dessus, qui l'effarouche, et je suis tout disposé à le biffer, car il va sans dire qu'à proximité de l'ennemi, le major du génie saura laisser auprès des compagnies *tous* les officiers qui doivent y rester.

Quand à la deuxième observation qui tend à me reprocher de vouloir *faire suivre par son parc* une compagnie qui est à l'avant-garde, je serai vite d'accord avec M. A. H. en lui disant que le passage auquel il fait allusion n'est pas de moi, mais bien une citation extraite de l'étude du colonel Duval-Laguierce sur le service des troupes du génie en campagne dans l'armée française.

Mes collègues de la commission du génie savent que j'ai à plusieurs reprises insisté pour que tout le parc du génie fasse partie des trains régimentaires et pour que les sapeurs attachés à une avant-garde soient déchargés de leur sac et portent par contre tous les gros outils énumérés par M. A. H.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, mes remerciements et l'assurance de ma considération distinguée.

Neuchâtel, 12 avril 1897.

Colonel PERRIER.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

SUISSE

Commission d'artillerie. — La commission d'artillerie est ainsi composée, pour trois ans, à partir du 1^{er} avril 1897 :

Le colonel Schumacher, chef d'arme de l'artillerie, président ; le colonel Hebbel, instructeur en chef de l'artillerie ; le colonel von Orelli, chef de la section technique de l'administration du matériel de guerre ; le colonel A. de Steiger, chef de la section administrative du même service ; le colo-